

Arrêté du 1^{er} octobre 2024 portant désignation des membres du comité social d'administration spécial services déconcentrés et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial de l'académie de Dijon

La rectrice de l'académie de Dijon

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration spécial et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

ARRÊTE :

Chapitre 1^{er} : Le comité social d'administration spécial (articles 1^{er} à 2)

Article 1^{er}

Le comité social d'administration spécial services déconcentrés institué auprès de la rectrice de l'académie de Dijon comprend, outre la rectrice ou son représentant qui le préside, le directeur des ressources humaines ou son représentant.

Représentants de l'administration

Mathilde GOLLETTY, Rectrice de l'académie de Dijon,
Bruno DUPONT, Secrétaire général adjoint, Directeur des ressources humaines,

Article 2

Le comité social d'administration spécial est constitué ainsi :

Représentants du personnel

M. Eric CHAPUIS, UNSA Education
SIAJ, rectorat Besançon

Mme Cécile PUPILLE, UNSA Education
DSDEN 89

M. Alexandre DUBOIS, UNSA Education
DSDEN 89

Mme Claire VEGLIO, UNSA Education
Rectorat, centre médico-scolaire

Mme Valérie SERAFIN, UNSA Education
DSDEN 71

Mme Murielle TINELLI, UNSA Education
Rectorat de Dijon

M. Jonathan SIMON, UNSA Education Rectorat	M. Alain JAY, UNSA Education DSDEN 71 En cours de désignation, UNSA Education
Mme Sandrine GAILLE, UNSA Education DSDEN 71 - circo Charolles	En cours de désignation, UNSA Education
Mme Céline NOTEBAERT, UNSA Education IEN de la circonscription Dijon Ouest	En cours de désignation, UNSA Education
Mme Nathalie BERGER , CFDT EFRP DSDEN 71	Madame Delphine MATHIS, CFDT EFRP DSDEN 58
M. Eric CHAPUIS, CFDT EFRP Rectorat de Besançon	En cours de désignation, CFDT EFRP
En cours de désignation, FSU	En cours de désignation, FSU
Mme Colombe DARTOIS, FSU Rectorat	En cours de désignation, FSU

Chapitre II : La formation spécialisée du comité social d'administration spécial services déconcentrés (articles 3 à 4)

Article 3

La formation spécialisée du comité social d'administration spécial services déconcentrés institué auprès de la rectrice de l'académie de Dijon comprend, outre la rectrice ou son représentant qui la préside, le directeur des ressources humaines ou son représentant.

Représentants de l'administration

Mathilde GOLLETY, Rectrice de l'académie de Dijon,
Bruno DUPONT, Secrétaire général adjoint, Directeur des ressources humaines

Article 4

La formation spécialisée du comité social d'administration spécial est constituée ainsi :

Représentants des personnels

Titulaires :

En cours de désignation, UNSA Education

M. Alexandre DUBOIS, UNSA Education
DSDEN 89

Mme Valérie SERAFIN, UNSA Education
DSDEN 71

Suppléants :

Mme Cécile PUPILLE, UNSA Education
DSDEN 89

Mme Céline NOTEBAERT, UNSA Education
IEN de la circonscription Dijon Ouest

Mme Murielle TINELLI, UNSA Education
Rectorat de Dijon

M. Jonathan SIMON, UNSA Education
Rectorat

M. Alain JAY, UNSA Education
DSDEN 71

Mme Sandrine GAILLE, UNSA Education
DSDEN 71 - circonscription Charolles

En cours de désignation, UNSA Education

Mme Claire VEGLIO, UNSA Education
Rectorat, centre médico-scolaire

En cours de désignation, UNSA Education

Mme Colombe DARTOIS, FSU
Rectorat

En cours de désignation, FSU

En cours de désignation, FSU

En cours de désignation, FSU

Mme Nathalie BERGER, CFDT EFRP
DSDEN 71

En cours de désignation, CFDT EFRP

Mme Delphine MATHIS, CFDT EFRP
DSDEN 58

En cours de désignation, CFDT EFRP


Article 5

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 12 janvier 2024.

Article 6

La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques.

Fait à Dijon, le 22 novembre 2024

La rectrice,

Mathilde GOLLETY